

Description

Les interprètes traduisent oralement tout ce qui se dit lors d'entretiens entre des personnes allophones et des professionnels ou des autorités, en tenant compte de l'origine socioculturelle des participants. Selon leur spécialisation, ces professionnels interviennent dans le domaine de l'asile et de la justice, de la formation et du social ou de la santé.

Leurs principales activités consistent à:

Préparation

- élaborer de la documentation et des glossaires spécialisés
- se procurer des informations spécifiques au domaine d'intervention prévu; déterminer si nécessaire les attentes et les conditions du mandat lors d'un bref entretien préalable
- prendre en compte les spécificités de différents dispositifs d'intervention et du mode d'interprétariat (sur place ou à distance); utiliser si nécessaire des programmes, des applications et des outils en ligne spécifiques

Interprétariat communautaire

- traduire oralement avec précision, exhaustivité et fidélité l'intégralité de ce qui est dit lors d'un entretien entre des personnes migrantes et divers professionnels comme des médecins, des enseignants, le personnel des services sociaux, des juges, des policiers, etc.
- assurer la compréhension entre des professionnels et des personnes immigrées lors de brèves interventions par téléphone, par exemple dans des situations d'urgence médicale
- s'exprimer oralement dans la langue d'interprétariat et dans la langue officielle locale de manière compréhensible, exacte, différenciée et adaptée aux destinataires
- percevoir les difficultés de communication, les perturbations et les tensions, y réagir de manière adéquate
- respecter des principes d'éthique professionnelle, notamment en ce qui concerne l'impartialité, la confidentialité et la conscience du rôle d'interprète
- interpréter en chuchotant ou en résumant le contenu de séances de formation ou d'information, par exemple lors de soirées de parents

Environnement de travail

Les interprètes peuvent être confrontés à des situations de vie difficiles et à des vécus psychologiquement lourds. Les interprètes collaborent avec les professionnels des milieux scolaire, médical, social, administratif, judiciaire, etc. Cette profession implique de bonnes connaissances de la langue locale et d'au moins une langue d'interprétariat. Le lieu et la durée des interventions ainsi que le format de l'interprétariat (en présentiel ou à distance) peuvent varier, ce qui exige une grande capacité d'organisation et de la flexibilité.

Formation

La formation d'interprète s'acquiert en emploi.

Lieнх

Divers lieux en Suisse

Pour plus de détails, consulter orientation.ch/ecoles et inter-pret.ch.

Durée

Environ 2 ans

Conditions d'admission à l'examen

- Certificat fédéral de capacité (CFC) ou titre jugé équivalent
- Attestation du niveau C1 dans la langue locale
- Attestation du niveau C1 dans la langue d'interprétariat
- Expérience professionnelle de minimum 2 ans comprenant au moins 500 heures dans l'interprétariat dans les domaines d'intervention Asile et justice, Formation et social ou Santé, dont au moins 250 heures dans la spécialisation choisie

Titre obtenu

Brevet fédéral d'interprète

Contenu (épreuves d'examen)

- Connaissances théoriques: compétences propres à la spécialisation choisie, interprétariat à distance, principes d'éthique professionnelle, conditions de travail et d'engagement
- Exemple d'intervention: glossaire relatif à l'intervention choisie, présentation d'une intervention réalisée et entretien de réflexion
- Entretien professionnel sur l'activité d'interprétariat
- Situations d'interprétariat

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Facilité pour les langues
- Écoute et compréhension d'autrui
- Tolérance et réspect d'autrui
- Capacité à mettre en confiance autrui
- Impartialité
- Équilibre affectif et psychique
- Facilité d'expression

Perspectives professionnelles

Les interprètes sont, en règle générale, des personnes issues de la migration. Elles et ils peuvent travailler comme salariés pour un service d'interprétariat régional ou national, dans des services spécialisés ou des bureaux de consultation pour migrants. Certains exercent leur activité à titre indépendant, sur mandat de professionnels ou d'autorités de divers domaines. De nombreux interprètes sont actifs à la fois comme salariés et sur mandat. Le recours à des interprètes (communautaires) est très différent selon les régions de Suisse. La demande en spécialistes du domaine est proportionnelle à la population migrante présente dans chaque canton et aux demandes d'asile.

Perfectionnement

Les interprètes peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- Cours spécifiques sur des aspects concrets de l'interprétariat (techniques d'interprétariat ou de prise de notes, constitution de glossaires, etc.) ou dans des domaines significatifs pour la profession (asile, migration et santé, etc.) organisés par les associations professionnelles ou actives dans le domaine de la migration
- Certificate of Advanced Studies (CAS) en Consecutive Interpreter Training / Simultaneous Interpreter Training, en migration et sociétés plurielles, en migrations et politiques d'intégration ou en droit des migrations
- etc

Pour plus de détails, consulter orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Interprète de conférence/Interprète de conférence
- Médiateur/Médiatrice
- Spécialiste de la migration BF/Spécialiste de la migration BF
- Traducteur/Traductrice

Adresses

3007 Berne

INTERPRET
Association suisse pour l'interprétariat
communautaire et la médiation interculturelle
Monbijoustrasse 61

Tél.: +41 31 351 38 28 https://www.inter-pret.ch

https://www.inter-pret.ch/services-dinterpretariat

Swissdoc: 0.811.30.0